



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État de la liberté d'expression en France.

Question écrite n° 44665

## Texte de la question

Mme Marie-France Lorho alerte Mme la ministre de la culture sur l'état de la liberté d'expression en France. À l'occasion de la guerre qui confronte la Russie et l'Ukraine, l'Union européenne a fait part de sa volonté de fermer les médias en ligne qu'elle juge trop proches du gouvernement russe : Sputnik et RT. Le traitement de Bruxelles, qui juge ces médias comme des « armes de guerre », relève de la plus pure et simple censure et contrevient aux libertés des pays de l'UE de laisser ou non ces médias émettre sur leur territoire. Le caractère supposé propagandiste de ces chaînes, qui peut être discuté au regard de l'unilatéralité des contenus des médias de service public en France, relève de la liberté d'expression des journalistes qui y sont employés. Alors même que des médias appartenant à des pays étrangers peuvent continuer d'émettre alors même qu'ils ne disposent pas des « valeurs » similaires à l'Union européenne, cette décision est illégitime. D'autre part, en fermant ces chaînes d'information, la France va engendrer le licenciement de salariés français (176 salariés dont 100 journalistes pour RT France). En somme, une nouvelle fois, les sanctions appliquées par l'Union européenne vont coûter cher au pays. Elle lui demande si elle compte interpellier le Gouvernement pour mettre fin à cette censure.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** [Vaucluse \(4<sup>e</sup> circonscription\)](#) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44665

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 mars 2022](#), page 1439

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)